

1^{er} Cours International Francophone sur la lèpre

Bamako (Mali) 23 février – 5 mars 2004

Du 23 février au 5 mars 2004, s'est déroulé au Centre d'Energie Solaire de Bamako et au CNAM (ex Institut Marchoux) le 1^{er} Cours International Francophone sur la lèpre.

*Ont pris part à ce cours **22 participants**, tous responsables nationaux ou régionaux de Programmes de lutte contre la lèpre, venus des **12 pays** suivants : Bénin, Congo, Comores, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, RD du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.*

L'encadrement de ce cours a été assuré par : Dr Baohong Ji, Secrétaire de la Commission médicale de l'AFRF ; Dr Pierre Bobin, SG de l'ALLF et ancien directeur de l'Institut Marchoux ; Dr Etienne Declercq, conseiller médical de la Fondation Damien, Belgique ; Dr Augustin Guédénon, conseiller médical de l'AFRF ; Dr Samba Sow, chef de l'unité lèpre au CNAM ; Pr. Abdelkader Traoré, directeur du CNAM.

Cette formation a été prise en charge par l'ILEP et l'AFRF.

Pendant ces 2 semaines, les participants ont étudié les sujets suivants :

- la démarche **diagnostique** dans le cadre de la lèpre et de ses complications
- la **prise en charge du malade** de la lèpre et le réseau de prise en charge
- le frottis cutané pour **examen bacilloscopique**
- le système d'**information**, l'analyse et l'interprétation des données
- les **stratégies** de base de lutte contre la lèpre
- l'organisation de la **supervision, le monitoring et l'évaluation**
- l'organisation de la **formation du personnel sur le terrain**.

Les discussions ont été approfondies par les travaux en groupe, les séances de démonstration pratiques au Centre National d'Appui à la Maladie (CNAM) et par la présentation de l'expérience des pays ayant un représentant à ce cours.

A l'issue de ce cours, les participants ont remercié : le comité d'accueil et d'hébergement, les encadreurs, le personnel du CNAM, l'AFRF, l'ILEP et le Ministère de la Santé du Mali.

Pour la qualité de l'accueil, la disponibilité et la qualité de la formation, ils ont exprimé toute leur satisfaction pour la tenue de ce séminaire dont le contenu est conforme à leurs préoccupations du terrain et s'engagent à diffuser et à mettre en pratique tous les enseignements utiles reçus au cours de cette rencontre.

Enfin les participants ont fait les recommandations suivantes :

Recommandations

1) Suspicion et diagnostic des cas

a) Dans les zones hyper endémiques (détectant plus de 5 cas par an) : tous les centres de santé de ces zones doivent suspecter et diagnostiquer les cas de lèpre

b) dans les zones hypo endémiques (détectant moins de 5 cas par an) : les cas diagnostiqués doivent être confirmés par le superviseur du niveau immédiatement supérieur

2) L'intégration des activités de lutte contre la lèpre

Chaque pays mettra en œuvre des stratégies adaptées au degré d'endémicité et d'accessibilité de ces différentes zones

3) La supervision

Les participants jugent nécessaires :

- a) que la supervision spécifique soit maintenue pour renforcer la supervision intégrée dans les zones hyper endémiques
- b) que l'examen des nouveaux cas et des supports soit fait lors des visites de supervision

4) La formation

La durée et le contenu des formations doivent être adaptés aux tâches assignées au personnel de santé des différents niveaux de la pyramide sanitaire de chaque pays

5) La prévention des invalidités

Des projets de prévention et de prise en charge des invalidités doivent être élaborés

6) Le diagnostic des cas de rechute MB sur le terrain

Les participants ont retenu les critères suivants :

- tout patient MB ayant achevé ses 12 mois de PCT
- présentant de nouvelles lésions de lèpre
- ayant un indice bactériologique (IB) positif

7) La bacilloscopie

Les participants jugent nécessaires cet examen pour le diagnostic des cas MB difficiles (douteux) et des rechutes. Les modalités et conditions de sa réalisation seront déterminées par chaque responsable de programme

8) Le système d'information

Les supports d'information doivent être adaptés afin de pouvoir collecter les données essentielles pour déterminer les principaux indicateurs du programme

9) Les partenaires

Les participants sollicitent :

- un appui technique, matériel, financier afin de répercuter cette formation à l'intention du personnel de santé impliqué dans les programmes de lutte contre la lèpre
- la constitution d'un pool de formateurs parmi les participants afin de favoriser les échanges d'expériences
- la tenue de réunions périodiques regroupant les responsables de programmes pour la revue des activités de lutte contre la lèpre